

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-1

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à la majorité (9 votes « Pour »)

APPROUVE d'approuver le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023.

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- sa publication le **05/07/2023**

La Vice-présidente



La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-2

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE
L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

	Novembre	1
	Décembre	2
Adjoints d'animation	Janvier	2
	Février	2
	Mars	3
	Avril	3
	Mai	3
	Juin	3
	Juillet	4
	Aout	2
	Septembre	2
	Octobre	2
	Novembre	3
	Décembre	4

Ces emplois seront répartis selon les besoins du CCAS du Chambon-Feugerolles. En tout état de cause, les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus représentent un plafond d'emploi maximum à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

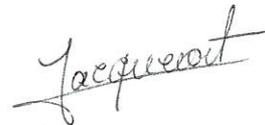
à l'unanimité (9 votes « Pour »)

APPROUVE la création d'emploi non permanent sur le tableau des effectifs

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 05/07/2023
La Vice-présidente



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-3

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

DIT que le montant des dépenses sera prélevé sur le chapitre concerné du budget du service auquel est affecté l'agent remplacé.

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 05/07/2023
La Vice-présidente

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-4

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

14 auxiliaires de soins de classe normale	9.19	13 auxiliaires de soins de classe normale	6.93
1 rédacteur principal de 2ème classe	1	1 rédacteur principal de 2ème classe	1
1 rédacteur	1	1 rédacteur	1
1 animateur	0.50	1 animateur	0.50
1 animateur principal de 2ème classe	1	1 animateur principal de 2ème classe	1
3 auxiliaires de puériculture de classe supérieure	2.94	3 auxiliaires de puériculture de classe supérieure	2.94
15 auxiliaires de puériculture de classe normale	13.90	14 auxiliaires de puériculture de classe normale	13.10
CATEGORIE C			
1 auxiliaire de soins principal 2ème classe	0.80	1 auxiliaire de soins principal 2ème classe	0.80
4 adjoints administratifs de 1ère classe	4	4 adjoints administratifs de 1ère classe	4
1 adjoint technique principal de 1ère classe	1	1 adjoint technique principal de 1ère classe	1
1 adjoint technique principal de 2ème classe	1	1 adjoint technique principal de 2ème classe	1
6 adjoints techniques	4.77	7 adjoints techniques	5.40
1 agent social 2ème classe	1	1 agent social 2ème classe	1
6 agents sociaux	5.52	6 agents sociaux	5.52



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-5

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA
VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à l'unanimité (9 votes « Pour »)

APPROUVE le règlement intérieur des services de la Ville et du Centre communal d'action sociale

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 05.07.2023
La Vice-présidente



La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-6

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET
ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL
MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG42)**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO, Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

FILXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 05/07/2023
La Vice-présidente

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-7

**OBJET : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AVEC L'ÉTAT**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à l'unanimité (9 votes « Pour »)

ADOpte le renouvellement de la convention d'attribution d'une subvention avec l'État et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer le document.

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 05/07/2023
La Vice-présidente



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-8

**OBJET : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
CONVENTION POUR DES ATELIERS D'ECRITURES ET CALLIGRAPHIE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à l'unanimité (9 votes « Pour »)

ADOpte la convention et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente de signer le document.

ONT signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le **05/07/2023**
La Vice-présidente



La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Délibération N°DCA-29062023-9

**OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE « TRAIT D'UNIONS »
AVENANT N° 5 A LA CONVENTION AVEC LES PEDICURES-PODOLOGUES**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : 22 juin 2023

Compte-rendu affiché le : 5 juillet 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre présents à la séance : 8

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme CHOUAL, MME CHAMPAGNAT, MME DI DOMENICO,
Mme JOURDYTH, MME ROBERT, Mr PASIEKA, Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT

Membres absents avec excuses :

MME AIVALIOTIS

M PRUD'HOMME LACROIX